

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Internationale Rechtshilfe, Migrationspolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1998 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Internationale Rechtshilfe, Migrationspolitik, 1998 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	3
Zwischenstaatliche Beziehungen	4
Entwicklungspolitik	10
Aussenwirtschaftspolitik	11

Abkürzungsverzeichnis

BfM	Bundesamt für Migration
EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
DBA	Doppelbesteuerungsabkommen
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
BJ	Bundesamt für Justiz
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
Frontex	Europäische Agentur für die Grenz- und Küstenwache

ODM	Office fédéral des migrations
DFF	Département fédéral des finances
ONU	Organisation des Nations unies
CDI	Convention de double imposition
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
UE	Union européenne
OFJ	Office fédéral de la justice
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.01.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Les **procédures en matière de visas** pour la Suisse ont été révisées. Dans une nouvelle ordonnance, le Conseil fédéral a accordé plus de compétences et une plus grande marge d'appréciation aux représentations suisses à l'étranger. Les personnes désireuses de venir en Suisse devront dorénavant déposer leurs demandes auprès de la représentation suisse pour leur lieu de domicile. Le gouvernement a également remplacé le principe de l'invitation écrite par une garantie de prise en charge, par une personne privée ou une entreprise, des coûts occasionnels non couverts d'un maximum de 20'000 francs. C'est la représentation suisse concernée qui décide si cette garantie est nécessaire.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 23.05.2013
EMILIA PASQUIER

Au mois de mai, le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de loi sur le **blocage et la restitution des avoirs des potentats**. En effet, suite aux bouleversements du printemps arabe, le gouvernement avait bloqué les avoirs des dirigeants politiques déchus d'Egypte (Moubarak) et de Tunisie (Ben Ali). Ce projet vise principalement à légiférer sur la pratique actuelle helvétique, qui se base sur la « Lex Duvalier » de 2011.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 13.12.2013
EMILIA PASQUIER

En février, le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de loi sur la **collaboration avec des autorités étrangères et la protection de la souveraineté suisse** dans le cadre de l'assistance en matière administrative. L'objectif de ce projet de loi est de régler l'entraide administrative avec d'autres Etats, sans pour autant mettre en péril la souveraineté suisse. La consultation a soulevé quelques critiques, notamment au sujet de l'absence de protection du secret professionnel des juristes d'entreprise, de la protection juridique insuffisante de certaines personnes ou encore quant à l'efficacité concrète des mesures de protection proposées pour protéger la souveraineté suisse.³

Beziehungen zur EU

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 13.09.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a approuvé l'accord avec l'unité de coopération judiciaire de l'UE **Eurojust** visant au renforcement de la coordination et de la coopération entre les autorités pénales des pays concernés dans la lutte contre le terrorisme, la participation à des organisations criminelles, la traite des êtres humains, le trafic illicite de stupéfiants, les escroqueries, les fraudes et le blanchiment d'argent. Le Conseil fédéral a estimé indispensable d'institutionnaliser cette collaboration dans un but de transparence et de sécurité du droit.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.03.2011
ANITA KÄPELI

Nach dem Ständerat im Vorjahr genehmigte auch der Nationalrat das **Eurojust-Abkommen** zwischen der Schweiz und der EU. Dieser Vertrag regelt die Kooperation auf dem Gebiet der Justiz und insbesondere die Zusammenarbeit bei grenzüberschreitenden Ermittlungen und Strafverfolgungen. Explizit festgeschrieben ist auch der Umgang mit sensiblen, personenbezogenen Daten. Das Vertragswerk legt insbesondere die Zusammenarbeit bei schwerer Kriminalität fest, so beispielsweise bei Terrorismus, Menschenhandel, Drogenschmuggel, Geldwäscherei oder kriminellen Organisationen. Eine Minderheit Schwander (svp, SZ) stellte bei den Beratungen in der grossen Kammer den Antrag auf Nichteintreten. Begründet wurde dieser mit der unklaren Anwendung des Gesetzes beim Datenaustausch; so sei nicht eindeutig, welche Daten übermittelt werden müssten. Ebenso sollte nach Ansicht der Minderheit dieser Informationsaustausch nach wie vor ausschliesslich über die verfahrensmässig geordnete Rechtshilfe in Strafsachen abgewickelt werden. Dem entgegenetzte Bundesrätin Simonetta Sommaruga, dass das Abkommen eine effizientere Zusammenarbeit erlaube – was in Fällen schwerer Kriminalität oftmals entscheidend sei. Zudem fügte sie an, dass die Schweiz bei den konkreten Einzelfällen das Vertragswerk nur anwenden würde, wenn es das Schweizer Gesetz zulasse. Der Nationalrat folgte der Argumentation der Justizministerin und stimmte dem Abkommen zu. Einzig die SVP-Fraktion votierte dagegen.⁵

Au mois de juin 2017, **le Conseil fédéral a renouvelé son soutien à la voie bilatérale**, jugée essentielle à la prospérité économique et sociale de la Suisse. En ce qui concerne plus particulièrement l'accord institutionnel, l'exécutif national est également revenu sur les négociations en cours, pour constater que certains points essentiels – étendue exacte du droit soumis à la procédure de règlement des différends, question des aides d'État, aspects relatifs à la libre circulation des personnes – restaient encore à négocier.

La question d'une nouvelle contribution de cohésion pour la réduction des inégalités économiques et sociales dans les pays de l'UE, qui concernerait en priorité les domaines de la formation professionnelle et de la migration, a également été abordée et sera réévaluée ultérieurement.⁶

Le 17 mai 2017, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral concernant la **reprise du règlement (UE) 2016/1624, relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**. Le règlement en question s'inscrit dans la lignée de l'acquis de Schengen, dont la Suisse s'est engagée, lors de son association en 2004, à reprendre les développements successifs. Adopté en septembre 2016 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le contexte d'une pression accrue aux frontières extérieures de l'Europe et de l'augmentation du flux migratoire, le règlement en question dote l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes ("Frontex") de nouvelles compétences. Tel que spécifié dans le message du Conseil fédéral du 17 mai 2017, l'objectif consiste alors, à faire coïncider au mieux sécurité et libre circulation des personnes sur le territoire de l'UE.

A l'échelon helvétique, le Conseil fédéral se prononce, dès le mois d'octobre 2016, en faveur de la reprise du règlement européen 2016/1624, dont découle une nécessaire adaptation de la Loi fédérale sur les étrangers, de la Loi fédérale sur les offices centraux de police criminelle de la Confédération et les centres communs de coopération policière et douanière avec d'autres États, ainsi que de la Loi sur les douanes.

Le Conseil national était le premier à se prononcer sur cet objet, lors de la session d'automne 2017, le mot d'ordre d'une majorité de la CPS-CN plaidant en faveur de l'entrée en matière. Opposée à l'entrée en matière, la minorité Glättli (verts, ZH) rassemblait les voix contestataires des élus UDC et Verts. Dénonçant les faiblesses démocratiques de Schengen, les élus du parti nationaliste conservateur ont tenu à rappeler que la Suisse, en tant qu'État associé, participe certes aux discussions entourant le développement de l'acquis de Schengen, mais ne dispose pas de véritable droit de co-décision. Rapportant la parole du groupe des Verts, Lisa Mazzone (verts, GE) s'est pour sa part exprimée en faveur d'une politique d'asile plus humaine: "Frontex Plus, c'est plus de compétences, plus de moyens, plus de personnel pour bafouer un droit humain, le droit qui prévoit que chacun a la possibilité de quitter le pays dans lequel il se trouve."

La minorité Arnold (udc, UR), composée d'une majorité de conseillers nationaux UDC et du libéral-radical Walter Müller (plr, SG), était quant à elle favorable à un renvoi du projet au Conseil fédéral, afin que soit inscrite noir sur blanc la priorité de "prévenir le franchissement illégal de la frontière déjà aux frontières extérieures de l'espace Schengen".

Précisons également que le groupe socialiste, invoquant une nécessaire coopération à l'échelle européenne, s'est prononcé pour l'entrée en matière et contre le renvoi de l'objet au Conseil fédéral, une position finalement acceptée par une majeure partie du Conseil national lors du vote sur l'entrée en matière.

Lors de la discussion par article, la chambre basse a une nouvelle fois suivi la majorité de sa Commission et procédé à une double modification du projet du Conseil fédéral: d'abord par la proposition d'un plafonnement de 12 millions à la participation annuelle de la Suisse au projet Frontex, ensuite par l'ajout d'un article 1a, spécifiant que: "l'association de la Suisse [au nouveau règlement] ne doit pas entraîner une dégradation de la surveillance des frontières suisses".

Lors du vote sur l'ensemble, la majorité du Conseil national s'est prononcé, en définitive, en faveur de l'adoption du projet modifiant la version du Conseil fédéral (102 voix pour, 75 contre et 10 abstentions).⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 05.12.2017
AUDREY BOVEY

Le 5 décembre 2017, le Conseil des Etats s'est à son tour exprimé sur la **reprise du règlement (UE) 2016/1624, relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes**. La chambre haute a, à cette occasion, refusé l'instauration d'un plafonnement de 12 millions de francs pour la participation financière annuelle de la Suisse au projet Frontex, telle que voulue par une majorité du Conseil national. Par 38 voix contre 5, les sénatrices et sénateurs ont plaidé en faveur d'une facture de 15 millions de francs par année pour la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen, apportant ainsi leur soutien à la proposition du Conseil fédéral. La décision de la chambre des cantons s'est faite au grand dam du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre. Selon Thomas Minder (indépendant, SH), rapporteur de la minorité en faveur du maintien de la modification de la chambre basse, "l'agence Frontex est devenue un monstre bureaucratique dont les coûts sont incontrôlables."

A peine un jour plus tard, le 6 décembre 2017, le Conseil national, a, en deuxième lecture, donné raison au Conseil des Etats (105 voix pour, 61 contre et 10 abstentions). Alors que les groupes socialiste et vert-libéral se sont exprimés en accord avec la majorité, le groupe des Verts a quant à lui opté pour l'abstention.

Le projet a en définitive été adopté par les deux chambres du Parlement lors du vote final du 15 décembre 2017.⁸

Beziehungen zu internationalen Organisationen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 28.09.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à la **coopération avec les tribunaux internationaux chargés de poursuivre les violations graves du droit international humanitaire**. Le gouvernement demande la prolongation de l'arrêt fédéral du 21 décembre 1995, initialement limité à fin 2003 mais prolongé par le parlement jusqu'au 31 décembre 2008, afin que la coopération entre la Suisse et les tribunaux internationaux ad hoc chargés de juger les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda (ainsi que les crimes contre l'humanité et autres graves violations du droit international humanitaire commis en Sierra Leone) puisse disposer d'une base légale et se poursuivre au-delà de 2008.⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 11.12.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En février, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation et la mise en œuvre de la **Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens**. Adoptée en 2004 par l'Assemblée générale de l'ONU, cette convention instaure des règles universellement applicables définissant dans quelles conditions un Etat et ses biens peuvent être soumis à la juridiction des tribunaux d'un autre Etat en dehors des procédures pénales. Le Conseil fédéral a estimé que la convention était pour l'essentiel compatible avec l'ordre juridique suisse et que sa ratification était dans son intérêt car elle contribuait à la prééminence et à la sécurité du droit. De plus, il a considéré qu'au vu des nombreuses conférences et organisations internationales ayant leur siège en Suisse, le pays avait un grand intérêt à la stabilité juridique apportée par un régime universel et s'assurait ainsi les meilleures conditions possibles pour la conduite de ses relations avec les autres Etats. Au Conseil des Etats, le plénum a approuvé le projet à l'unanimité. Au Conseil national, une proposition de minorité Schwander (udc, SZ) s'est opposée à l'entrée en matière estimant cette convention superflue. L'entrée en matière a toutefois été adoptée par 111 voix contre 48. Au vote sur l'ensemble, la chambre basse a approuvé le projet par 110 voix contre 52. Seul le groupe UDC s'y est opposé.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.02.2011
ANITA KÄPPELI

Die Schweiz hatte im Berichtsjahr den **Vorsitz** des 2006 gegründeten GFME inne, welcher vom Sonderbotschafter für internationale Migrationszusammenarbeit Eduard Gnesa geführt wurde.¹¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.06.2012
EMILIA PASQUIER

L'acceptation en 1994 et 1995 des résolutions de l'ONU portant sur la création des **tribunaux ad-hoc** responsables de juger les violations graves du droit humanitaire commises en ex-Yougoslavie et au Rwanda avait nécessité la création d'une loi réglant la coopération de l'entraide internationale en matière pénale. Lors de sa session, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité la prolongation, jusqu'en 2023, de la durée de validité de cette même loi fédérale qui ancre la coopération de la Suisse avec les tribunaux internationaux. Le Conseil national devra se prononcer sur cet objet en 2013. Ces propositions s'alignent sur les objectifs suisses au sein de l'ONU que sont les réformes institutionnelles et la sécurité humaine.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.03.2013
EMILIA PASQUIER

En mars, le Conseil national a accepté la modification de la **loi fédérale relative à la coopération avec les tribunaux internationaux** chargés de poursuivre les violations graves du droit international humanitaire. La loi fédérale ancrant le principe de coopération entre la Suisse et les tribunaux ad-hoc arrivant à échéance au 31 décembre 2013, le Conseil fédéral a proposé de la proroger jusqu'en 2023. Le Conseil national a accepté cette modification par 151 voix contre 8 et 6 abstentions. Au vote final, les parlementaires ont accepté l'objet par 39 voix et 3 abstentions au Conseil des Etats et par 187 voix contre 2 au Conseil national.¹³

BERICHT
DATUM: 12.06.2017
AUDREY BOVEY

Au début du mois de juin 2017, les chambres du peuple et des cantons ont pris acte du rapport de la **Délégation** du Parlement helvétique **auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE** (AP-OSCE). Tel que formulé dans le document en question, "la mission principale des 323 membres de l'assemblée est de faciliter le dialogue et la coopération interparlementaire afin de promouvoir la démocratie dans la zone OSCE". Dans un tel contexte, la neutralité suisse constitue un atout non négligeable et contribue à la reconnaissance du rôle de médiateur endossé par la Confédération helvétique sur la scène internationale.

Ordinairement exclue des préoccupations prioritaires de l'OSCE, la question migratoire a, durant l'année 2016, occupé une place prépondérante au sein des activités de l'AP-OSCE. Afin d'encourager les échanges et collaborations en lien avec la thématique migratoire, un comité ad hoc sur la Migration – présidé par la Suisse – a notamment été mis sur pied.¹⁴

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Arrêté en Angleterre, **Augusto Pinochet** a fait l'objet d'une demande d'extradition. La Suisse a toutefois indiqué qu'elle laissait la priorité à l'Espagne, qui a aussi réclamé l'ex-dictateur chilien. Par ailleurs, les relations avec Santiago ont été tendues cette année, suite au refus de Berne de livrer à la justice de son pays un ressortissant chilien condamné à dix ans de prison par une cour militaire. Le gouvernement chilien a protesté contre cette décision et à la suite de cette affaire, l'ambassadeur du Chili en Suisse n'est pas revenu à son poste.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.06.1999
FRANÇOIS HUGUENET

A l'instar des instances européennes, l'Office fédéral de la police a gelé plusieurs avoirs de dirigeants yougoslaves, dont le **président de la RFY Slobodan Milosevic**, ainsi que de plus de 200 autres personnes physiques et morales.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse a expulsé sans autre forme de procès l'ancien préfet français **Maurice Papon**, condamné pour crime contre l'humanité, qui avait cherché à se réfugier sur territoire suisse pour échapper à la justice hexagonale. Cette décision très volontariste a été rendue possible par une décision du Conseil fédéral qui a invoqué l'intérêt supérieur de l'Etat.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.06.2001
FRANÇOIS BARRAS

Les deux Chambres fédérales ont ratifié l'accord d'entraide judiciaire entre la Confédération et la République populaire de Chine. Le texte publié par le gouvernement devrait permettre une meilleure coopération en matière pénale entre la Suisse et la Région administrative spéciale de Hong Kong. L'importance de l'ancienne colonie britannique sur la place financière internationale implique aussi le développement du crime organisé et du blanchiment d'argent sale: l'accord entre les deux Etats espère réglementer la lutte contre ces abus.¹⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.07.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a publié un message relatif au Traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec l'Egypte. Cet accord, premier du genre conclu par la Suisse avec un pays arabe, devrait apporter aux deux Etats de nouveaux moyens dans la lutte respective contre la criminalité et dans le contrôle mutuel du respect des droits de l'homme.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.07.2002
ROMAIN CLIVAZ

Lors de son voyage en Asie du Sud-Est, Ruth Metzler-Arnold en a profité pour signer trois accords approuvés par le Conseil fédéral : un traité bilatéral **d'entraide judiciaire** en matière pénale, un accord de réadmission ainsi qu'un accord sur l'échange de stagiaires. Après celui signé avec Hong Kong, le traité d'entraide judiciaire est le deuxième avec un pays asiatique.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.08.2002
ROMAIN CLIVAZ

La Suisse n'a pas cédé aux exigences des Etats-Unis et n'a pas accordé la garantie de **non-extradition** de leurs ressortissants devant la CPI. Elle a réaffirmé sa volonté de s'engager pour l'universalité de ce tribunal. Une telle demande, acceptée entre autres par la Roumanie et Israël, a également été refusée par la Norvège.²¹

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 10.12.2003
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a publié, en septembre, le **Message concernant l'accord bilatéral en matière d'immigration avec le Nigeria**. Ce type d'accord de réadmission n'avait encore jamais été négocié avec un pays africain.²²

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 22.09.2004
ELIE BURGOS

Signé en 2003, l'**accord bilatéral en matière d'immigration** a été ratifié par le parlement à l'unanimité.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.09.2004
ELIE BURGOS

Les autorités fédérales ont décidé, au mois d'août, de restituer au Nigéria quelque 500 millions de dollars (622 millions de francs) bloqués sur des comptes en Suisse et représentant pour la plus grande partie des avoirs que l'ancien dictateur **Sani Abacha**, décédé, avait placé dans des banques helvétiques. L'Office fédéral de la justice (OFJ) a déclaré que la plus grande partie de ces **fonds** était manifestement d'origine délictuelle. En septembre, la famille de l'ex-dictateur a toutefois fait recours de cette décision auprès du Tribunal fédéral.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.12.2004
ELIE BURGOS

Un **accord de réadmission** entre la Suisse et le Liban a été signé en décembre. C'est le premier accord de ce type passé avec un pays non européen du pourtour méditerranéen. Outre la réadmission des ressortissants suisses et libanais, l'accord prévoit également celle des ressortissants d'Etats tiers et des apatrides, auxquels la Suisse ou le Liban ont accordé la dernière autorisation de séjour permanente ou reconnu le statut de réfugié, de même qu'il régleme la question du transit.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.2004
ELIE BURGOS

Au début du mois de septembre, le Conseil fédéral a présenté le message relatif au **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** conclu entre la Suisse et les Philippines. Le Conseil des Etats, en tant que premier conseil, l'a approuvé à l'unanimité.²⁶

GERICHTSVERFAHREN

DATUM: 17.02.2005
ELIE BURGOS

Le Tribunal fédéral, après avoir été saisi en décembre 2004 par la famille de l'ancien dictateur nigérian **Sani Abacha** contre la décision de l'Office fédéral de la justice de restituer au Nigéria 500 millions de dollars bloqués sur des comptes bancaires en Suisse, a rendu son verdict dans cette affaire. Sur le demi-milliard de dollars déposés en Suisse, 458 millions (622 millions de francs suisses) seront rendus au Nigeria. Le Tribunal fédéral a toutefois partiellement accepté le recours déposé par les proches d'Abacha et a renoncé à restituer les fonds dans leur intégralité: 40 millions de dollars resteront bloqués en Suisse et seront restitués à ces derniers s'ils parviennent à apporter la preuve de l'origine non-criminelle de la somme. D'entente avec les autorités suisses, le Nigeria a prévu d'affecter l'argent restitué à des projets de développement dans le pays.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.04.2005
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** avec la Géorgie au mois d'avril. Les deux pays se sont engagés à réadmettre leurs propres ressortissants.²⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national s'est rallié au Conseil des Etats, qui avait accepté le message du Conseil fédéral relatif au **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Suisse et les Philippines. En vote final, les chambres ont adopté cet objet à l'unanimité.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.09.2005
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** avec la Pologne. Les deux pays s'engagent dès lors à reprendre sans formalités leurs ressortissants, ainsi que les ressortissants d'Etats tiers et les apatrides ayant transité ou séjourné sur leurs territoires.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.12.2005
ELIE BURGOS

La Suisse a **restitué au gouvernement angolais 21 millions de dollars** jusqu'ici bloqués sur des comptes bancaires en Suisse. Ce montant constitue le reliquat d'une affaire complexe sur laquelle avait longtemps plané le soupçon d'une gigantesque opération de blanchiment d'argent. Afin que l'argent ne se volatilise pas, la somme sera affectée dans sa totalité à des projets de développement, et les déboursements seront soumis à une stricte surveillance.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.12.2005
ELIE BURGOS

La Suisse et la Grande-Bretagne ont signé un **accord de réadmission** en fin d'année. Celui-ci prévoit la réadmission sans formalité de requérants d'asile d'Etats tiers, lorsqu'il est prouvé que ces personnes ont préalablement séjourné dans un Etat contractant ou transité par celui-ci. Il règle également le sort des ressortissants d'Etats tiers sans autorisation de séjour.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.09.2006
ELIE BURGOS

Taiwan a demandé à la Suisse, au mois de septembre, la **restitution de 520 millions de dollars** bloqués dans les banques suisses dans le cadre de l'affaire des frégates de Taiwan.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.09.2006
ELIE BURGOS

Au mois de septembre, la Suisse et le Vietnam ont signé un **accord sur le rapatriement des immigrés illégaux**, selon lequel le Vietnam réadmettra sur son territoire ses ressortissants sans permis de séjour en Suisse. Les deux pays ont également conclu un accord en vue de la modernisation d'une ligne ferroviaire.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.10.2006
ELIE BURGOS

La Suisse a conclu, durant l'année sous revue, un **accord de réadmission** avec l'Afghanistan et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.10.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a remis au parlement le message concernant le **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Suisse et le Mexique.³⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 11.12.2006
ELIE BURGOS

Durant l'année sous revue, le Conseil des Etats a ratifié l'**Accord bilatéral sur la circulation des personnes** avec l'Algérie. Cet accord règle la réadmission des ressortissants des Parties contractantes et définit les procédures à suivre.³⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.06.2007
ELIE BURGOS

Suite à l'approbation de l'**Accord bilatéral sur la circulation des personnes** avec l'Algérie par le Conseil des Etats fin 2006, le Conseil national s'est saisi de cet objet au mois de juin. Deux propositions de minorité sont intervenues. Une minorité de gauche, emmenée par le socialiste Jean-Claude Rennwald (JU), a proposé que l'examen de cet accord soit différé jusqu'à ce que l'Etat de droit et les libertés fondamentales aient été instaurés en Algérie. Une minorité Gysin (ps, BS) a proposé quant à elle de ne pas entrer en matière sur cet objet. Le conseil a rejeté ces deux propositions par 111 voix contre 59, et 113 voix contre 57, respectivement. Au vote final, le Conseil national a finalement approuvé le projet d'arrêté par 115 voix contre 57, les Verts et le PS s'y opposant

toutefois en bloc.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.08.2007
ELIE BURGOS

La Confédération a débloqué les derniers **200 millions de francs** dans le dossier **Yukos**, suite à un jugement du Tribunal fédéral.³⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.12.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant le **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Confédération suisse et la République fédérative du Brésil au mois de février. Les chambres ont approuvé ledit traité sans discussion au cours de l'année sous revue.⁴⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.03.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté sans discussion le **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** avec le Mexique.⁴¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.04.2008
ELIE BURGOS

La Suisse et le Japon se sont mis d'accord pour qu'environ **30 millions de francs** (la moitié des quelque 58,4 millions de francs saisis) **confisqués à la mafia japonaise** tombent dans l'escarcelle de la Confédération.⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.06.2008
ELIE BURGOS

Suite à l'adhésion, le 1er janvier 2007, de la Roumanie à l'UE, la Suisse a souhaité renforcer sa coopération bilatérale dans le domaine de la migration avec cet Etat en révisant l'accord de réadmission existant. La Suisse et la Roumanie ont ainsi signé un **accord de réadmission** remanié au mois de juin.⁴³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.06.2008
ELIE BURGOS

Au mois de juin, le Conseil fédéral a décidé de **restituer les 74 millions de francs** (solde non criminel) des avoirs illicites de Raul Salinas, l'ex-frère de l'ancien président mexicain Carlos Salinas.⁴⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.10.2008
ELIE BURGOS

En début d'année, le Conseil fédéral a présenté son message concernant le **traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Suisse et le Chili. Les chambres ont adopté ce traité au cours de l'année sous revue.⁴⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.10.2008
ELIE BURGOS

La Suisse a **restitué 21 millions de dollars** de fonds détournés à l'Angola sous forme de projets de développement dans le cadre de l'accord signé en 2005 entre Luanda et Berne.⁴⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.11.2008
ELIE BURGOS

La Suisse a signé **deux accords** avec la Bosnie-Herzégovine début novembre : l'un sur la **réadmission des personnes en situation irrégulière** et l'autre prévoyant l'**octroi facilité de visas**.⁴⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.11.2008
ELIE BURGOS

La Suisse a signé un **accord de réadmission** révisé avec la Bulgarie au mois de novembre.⁴⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.12.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté au cours de l'année sous revue l'Accord entre la Suisse et la France relatif à la **coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière**.⁴⁹

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 13.01.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En janvier, dans le cadre d'une demande d'entraide judiciaire lancée 22 ans auparavant, le Tribunal fédéral a décidé de restituer 8 millions de dollars à l'Etat des Philippines. Cette somme fait partie des 683 millions de francs des **fonds de l'ancien dictateur Ferdinand Marcos** bloqués par la Confédération.⁵⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.07.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'Office fédéral des migrations (ODM) a annoncé vouloir finaliser un **accord de réadmission** avec le Kosovo, alors que le rapport du Conseil de l'Europe à ce propos a considéré que les conditions de sécurité n'étaient pas encore suffisantes pour ce faire.⁵¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En juillet, le Tribunal pénal fédéral a rejeté une ultime plainte contre le déblocage des **fonds de Mobutu Sese Seko**, ancien dictateur zaïrois. Malgré les multiples prolongations du Conseil fédéral permettant au gouvernement congolais d'effectuer des démarches pour obtenir leur restitution, les 7,7 millions de francs gelés suite au renversement du régime en 1997 ont été débloqués.⁵²

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 21.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, après une procédure longue de dix ans, le **fil de l'ancien dictateur nigérian Abba Abacha a été condamné** en Suisse pour participation à une organisation criminelle. 350 millions de francs ont été confisqués, la partie présente dans les banques suisses ayant été restituée à l'Etat nigérian.⁵³

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 04.02.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Tribunal fédéral a donné tort au gouvernement helvétique qui bloque les **avoirs de l'ancien dictateur haïtien Jean-Claude Duvalier** en jugeant que les faits criminels invoqués sont prescrits. Le Conseil fédéral a invoqué la protection des intérêts prépondérants du pays pour sursoir à cette décision et à nouveau bloquer ces fonds. Il a alors présenté un nouveau projet de loi sur les avoirs illicites des personnes politiquement exposées.⁵⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.02.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le différend concernant les données volées à la filiale **HSBC** et récupérées par la France a été réglé lors de la visite de Nicolas Sarkozy au Forum économique de Davos. Le gouvernement français a ainsi promis de ne pas demander d'assistance administrative sur la base de ces documents et s'est engagé à ne pas livrer ces documents à d'autres Etats. La ratification d'une CDI avec la France avait en effet été mise en suspens par la Suisse en attendant la résolution de cette affaire. En juin, le parlement a approuvé la **CDI** avec la France.⁵⁵

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 16.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Tribunal pénal fédéral a refusé d'accorder une **entraide judiciaire** pour élucider un détournement de fonds publics en Iran. Il a considéré que la situation des droits humains est trop compromise pour coopérer aux procédures pénales ouvertes par Téhéran.⁵⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.04.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En avril, l'autorité pakistanaise de **lutte contre la corruption** a demandé aux autorités helvétiques de rouvrir une procédure judiciaire à l'encontre du président pakistanais Asif Ali Zardari pour une affaire de pots-de-vin. Les autorités suisses ont rejeté cette demande car la personne concernée bénéficie de l'immunité personnelle en tant que chef d'Etat.⁵⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.07.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au printemps, le cinéaste franco-américain résident en Suisse, **Roman Polanski**, a été arrêté par les autorités helvétiques suite à une demande américaine d'extradition. Durant l'année, des pressions sur l'Office fédéral de la justice (OFJ) se sont manifestées de la part de politiciens et d'artistes suisses et internationaux.⁵⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.11.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Confédération a signé un accord permettant la reprise des **renvois forcés** vers le Nigeria dans le cadre d'un mémorandum d'entente sur le partenariat migratoire. Ces vols spéciaux avaient été interrompus suite à la mort d'un ressortissant nigérian à l'aéroport de Zurich en début d'année.⁵⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Confédération a **restitué 20 millions de francs** détournés par l'ancien président de Taïwan.⁶⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.02.2011
ANITA KÄPPELI

Ebenfalls im Februar war der **nigerianische Aussenminister Henry Odein Ajumogobia** in Bern zu Besuch, wo er zusammen mit Micheline Calmy-Rey ein Memorandum of Understanding für die Zusammenarbeit im Migrationsbereich unterzeichnete.⁶¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.02.2011
ANITA KÄPPELI

Im Februar unterzeichnete der Bundesrat ein Memorandum of Understanding über den Abschluss einer **Migrationspartnerschaft** mit der Regierung Nigerias.⁶²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 02.05.2011
ANITA KÄPPELI

Im Berichtsjahr brachte der Bundesrat Bewegung in die Sache um die noch in der Schweiz lagernden **Gelder der ehemaligen haitianischen Herrscherfamilie Duvalier**. Er wies das eidgenössische Finanzdepartement an, beim Bundesverwaltungsgericht Klage einzureichen, um die gesperrten Vermögenswerte auf Basis des im Vorjahr angenommenen Bundesgesetzes über die Rückerstattung unrechtmässig erworbener Vermögenswerte (RuVG) an Haiti zurückgeben zu können.⁶³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.09.2011
ANITA KÄPPELI

Beide Ratskammern stimmten in der Schlussabstimmung vom September dem Abkommen mit Argentinien über die **Rechtshilfe in Strafsachen** einstimmig zu. Zuvor war bei den Beratungen in der grossen Kammer von einer Minderheit aus SP-Parlamentariern der Antrag gestellt worden, das Begehren zurückzuweisen und mit Argentinien zeitgleich ein neues Doppelbesteuerungsabkommen auszuhandeln, welches die Amtshilfe nach OECD-Standard enthält. Dieser Rückweisungsantrag erhielt allerdings keine Unterstützung von bürgerlicher Seite und wurde klar abgelehnt.⁶⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.10.2011
ANITA KÄPPELI

Der Bundesrat unterzeichnete mit der Regierung Guineas ein Abkommen über die **Zusammenarbeit im Migrationsbereich**.⁶⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.06.2012
EMILIA PASQUIER

Sur le plan diplomatique, la longue recherche d'un compromis en matière de fiscalité et de marchés financiers a créé de vives tensions avec l'Allemagne. Un compromis entre les deux pays a été atteint grâce à l'accord « Rubik », entériné par le parlement au printemps. Cependant, dans la foulée de son initiative « La parole au peuple ! », l'ASIN a lancé un référendum contre cet accord qui n'a pas abouti. Les tensions entre la Suisse et son voisin allemand ne se sont pourtant pas apaisées. En effet, elles ont atteint leur apogée lorsqu'au printemps, le parti social-démocrate allemand s'est opposé à **l'accord fiscal**, et surtout en raison du mandat d'arrêt international délivré par la Suisse contre trois inspecteurs du fisc allemand.⁶⁶

ANDERES
DATUM: 15.06.2012
EMILIA PASQUIER

Les chambres fédérales ont approuvé le traité d'**entraide judiciaire en matière pénale** entre la Suisse et la Colombie.⁶⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.06.2012
EMILIA PASQUIER

La Suisse a conclu un accord avec le Royaume-Uni au sujet de la **coopération en matière de fiscalité et de marchés financiers**. Un référendum a été lancé par l'ASIN contre cet accord. Il n'a cependant pas réussi à réunir suffisamment de signatures dans le temps imparti.⁶⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.10.2012
EMILIA PASQUIER

La **restitution des fonds** de l'ancien dictateur Ben Ali-Trabelsi est restée un sujet de tension entre la Tunisie et la Suisse. Suite à une rencontre avec le chef du gouvernement tunisien, le maire de Genève, Remy Pagani s'est engagé à écrire au Conseil fédéral pour faire avancer le dossier.⁶⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.10.2012
EMILIA PASQUIER

Les discussions portant sur le **versement des fonds gelés** en Suisse de l'ancien gouvernement se sont poursuivies au cours de l'année sous revue.⁷⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.12.2012
EMILIA PASQUIER

La Suisse s'est engagée à **restituer à l'Angola des fonds d'origine angolaise** confisqués en 2008 suite à une présomption de blanchiment d'argent par la justice genevoise. Le montant servira à financer des projets en faveur de la population angolaise.⁷¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.12.2012
EMILIA PASQUIER

La Suisse s'est engagée à reverser des **fonds confisqués** par la justice genevoise en raison de blanchiment d'argent. 48 millions de dollars seront reversés à la population kazakhe.⁷²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Avant de recevoir la ministre des affaires étrangères du Ghana, le chef du DFAE a accueilli, à Berne, **le ministre irlandais des affaires étrangères** Charles Flanagan. Lors de cette visite officielle, Didier Burkhalter a expliqué à son homologue irlandais quelle était la situation entre la Suisse et l'UE après la votation sur l'immigration de masse. Il a souligné que la Suisse voulait sauvegarder les relations bilatérales tout en ayant une meilleure maîtrise de la migration. Par ailleurs, il a aussi été question des relations bilatérales entre la Suisse et l'Irlande.⁷³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.09.2015
AUDREY BOVEY

Angela Merkel a été reçue à Berne le 3 septembre pour une visite officielle. A cette occasion, la chancelière fédérale allemande a pu s'entretenir avec les conseillers fédéraux Sommaruga, Schneider-Ammann, Leuthard et Burkhalter à propos de la politique européenne, de la voie bilatérale unissant la Suisse à l'UE et des défis que soulève actuellement la pression migratoire. Lors des discussions ont également été évoquées certaines problématiques relatives aux crises affectant le sud et l'est de l'Europe, ainsi que des questions politiques en lien avec le climat, l'énergie et les transports.⁷⁴

Entwicklungspolitik

MOTION
DATUM: 12.03.2012
EMILIA PASQUIER

Deux motions demandant que l'**aide au développement** soit conditionnée à la politique migratoire, ont été déposées par le groupe de l'UDC en 2010 et par le groupe radical-libéral en 2011. La première demande que l'aide au développement soit versée à la condition stricte et automatique que le pays receveur fasse preuve d'un comportement coopératif dans les domaines de l'asile et des étrangers. La motion libérale-radical (11.3510), plus spécifique, demande d'inscrire l'aide au Maghreb dans une politique migratoire. Les motionnaires veulent que la Suisse conclue des accords de réadmission effectifs pour pouvoir renvoyer les réfugiés économiques des pays du printemps arabe. Malgré la proposition du Conseil fédéral de rejeter ces deux motions, le Conseil national les a adoptées séparément au cours de l'année 2011. Les deux motions ont été traitées simultanément au Conseil des Etats. Elles ont été soumises à deux minorités composées de membres des groupes écologiques, socialistes et pdc-pev demandant le rejet des motions, notamment pour ne pas enrayer la coopération internationale et pour continuer une politique de reconstruction dans les pays d'où proviennent les requérants d'asile. Considérant la motion libérale « peu sympathique » et la motion agrarienne « dangereuse », la minorité opposée à la motion du groupe radical-libéral s'est retirée, espérant que cette dernière soit adoptée au lieu de la motion du groupe UDC. Similairement, le Conseil fédéral a levé son opposition à la motion du groupe libéral-radical. Au vote final, les deux motions ont été adoptées par 22 voix contre 22 avec la voix prépondérante du président. Cependant, une motion d'ordre Gutzwiller (plr, ZH) a demandé un nouveau vote sur la deuxième motion du groupe de l'UDC. Certains de ses collègues n'auraient pas compris sur quelle motion ils devaient s'exprimer. Le nouveau vote fût agendé deux jours plus tard. La motion du groupe

radical-libéral n'étant pas contestée, les sénateurs se sont uniquement prononcés sur la deuxième motion, soit celle de l'UDC, rejetée cette fois par 25 voix contre 17.⁷⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.02.2016
AUDREY BOVEY

Le 17 février 2016, le Conseil fédéral soumettait à l'approbation du Parlement quatre projets d'arrêtés fédéraux dessinant les contours du programme de coopération internationale de la Suisse pour la période 2017-2020. Selon les termes du Conseil fédéral, la **coopération internationale 2017-2020** est motivée par "la vision d'un monde sans pauvreté et en paix, pour un développement durable". Dans ce contexte, l'exécutif national demande cinq crédits-cadres (crédit-cadre relatif à l'aide humanitaire et au Corps suisse d'aide humanitaire, crédit-cadre relatif à la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement, crédit-cadre relatif aux mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement, crédit-cadre relatif à la coopération à la transition dans les Etats d'Europe de l'Est, ainsi que crédit-cadre relatif aux mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine), pour un montant total de 11.11 milliards de francs suisses.

A la suite d'une longue discussion – marquée notamment par les réticences du groupe UDC et de certains élus PDC à accorder davantage de moyens à toute forme d'aide internationale – et de nombreux votes successifs, le Conseil national a finalement consenti au déblocage de 11.11 milliards de francs pour la coopération 2017-2020. Le crédit en question reçoit également l'accord du Conseil des Etats, qui exige cependant que la question de l'aide au développement soit directement mise en lien avec celle de la politique migratoire, en portant davantage d'intérêts aux sources des conflits auxquels s'associent généralement les mouvements migratoires.

Parallèlement, était également présenté au Parlement le projet de reconduction de la loi fédérale concernant la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, "base légale de l'aide à la transition octroyée aux Etats d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats Indépendants". Les chambres fédérales ont toutes deux voté en faveur du renouvellement (124 voix contre 66 et 1 abstention au Conseil national / 41 voix et 2 abstentions au Conseil des Etats).

Finalement, sur proposition du Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats optent pour le classement des interventions parlementaires suivantes: Importance de la thématique de la montagne lors de l'élaboration de l'agenda du développement post-2015 (14.3910), Renforcer l'importance des exploitations agricoles familiales dans la coopération internationale au développement (14.4257), Contribuer à la protection des réfugiés syriens grâce à l'aide humanitaire sur place (15.3026), Projets de formation professionnelle dans le cadre de partenariats migratoires (15.3476).⁷⁶

Aussenwirtschaftspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 09.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté un message relatif à la loi sur la **restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées**. Le Conseil fédéral souhaite éviter que la place financière helvétique soit utilisée en tant que refuge par des dictateurs et des hommes politiques corrompus.⁷⁷

-
- 1) NZZ et NO, 15.1.98.
 - 2) FF, 2013, p. 3023; Communiqué du DFAE du 22.5.13; LT, 23.5.13.
 - 3) FF, 2013, p. 1551; Communiqué du DFJP du 20.2.13 et 13.12.13.
 - 4) FF, 2010, p. 23 ss.; BO CE, 2010, p. 769.
 - 5) AB NR, 2011, S. 263 ff und 556; AB SR, 2011, S. 339; BBI, 2011, S. 2763 ff.
 - 6) Communiqué de presse DAE du 28.6.2017
 - 7) BO CN, 2017, p. 1495 ss.; FF, 2017, p. 3891 ss.
 - 8) BO CE, 2017, p. 1020; BO CE, 2017, p. 881 ss.; BO CN, 2017, p. 1969 ss.; BO CN, 2017, p. 2225
 - 9) FF, 2007, p. 7099 ss.
 - 10) FF, 2009, p. 1443 ss.; BO CN, 2009, p. 1878 ss. et 2353 ss.; BO CE, 2009, p. 817 ss. et 1311 ss.
 - 11) Medienmitteilung EDA vom 18.2.11.
 - 12) FF, 2012, p. 6181ss.; BO CE, 2012, p. 1156
 - 13) FF, 2013, p. 2393ss.; BO CE, 2013, p. 366; BO CN, 2013, p. 281s., 537.
 - 14) BO CE, 2017, p. 461 ss.; BO CN, 2017, p. 909 ; Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Rapport
 - 15) Lib., 4.11 et 12.11.98
 - 16) 24h, 25.6.99
 - 17) LT, 23.10.99.
 - 18) FF, 2001, p. 133 ss.; BO CN, 2001, p. 608; BO CE, 2001, p. 116 s.64
 - 19) FF, 2001, p. 4680 ss.65
 - 20) Communiqués de presse du DFJP du 28.6 et du 9.7.02; presse du 10.7.02.
 - 21) Presse du 14.8.02.
 - 22) FF, 2003, p. 5879 ss.
 - 23) FF, 2003, p. 5879 ss.; BO CN, 2004, p. 673; BO CE, 2004, p. 479 ss.
 - 24) LT et 24h, 19.8.04; NZZ, 22.9.04; BO CN, 2004, Annexes III, p. 246 s.
 - 25) LT, 17.12.04.
 - 26) FF, 2004, p. 4559 ss.; BO CE, 2004, p. 876

- 27) LT, 17.2.05.
 28) LT, 9.4.05.
 29) FF, 2004, 4559 ss.; BO CN, 2005, p. 770 ss. et 971; BO CE, 2005, p. 665; FF, 2005, p. 3993 s.
 30) NF, 20.9.05.
 31) LT, 3.12.05.
 32) QJ, 17.12.05.
 33) LT, 11.9.06.
 34) LT, 13.9.06.
 35) LT, 6.10.06.
 36) FF, 2006, p. 8651 ss.
 37) FF, 2006, p. 7389 ss.; BO CE, 2006, p. 1064 s.
 38) BO CN, 2007, p. 929 ss. et 1163; BO CE, 2007, p. 661; FF, 2007, p. 4481 s.
 39) BZ, 25.8.07.
 40) FF, 2007, p. 1903 ss.; BO CE, 2007, p. 805 s. et 1212; BO CN, 2007, p. 1967 s. et 2077.
 41) BO CE, 2008, p. 98 s. et 207; BO CN, 2008, p. 483; FF, 2008, p. 2137 s.
 42) LT, 19.4.08.
 43) Communiqué de presse du DFJP, 13.6.08.
 44) LT, 19.6.08.
 45) FF, 2008, p. 75 ss.; BO CE, 2008, p. 351 s. et 830; BO CN, 2008, p. 1213 s. et 1575; FF, 2008, p. 7591 s.
 46) LT, 28.10.08.
 47) LT, 4.11.08.
 48) LT et NZZ, 22.11.08.
 49) FF, 2008, p. 205 ss.; BO CN, 2008, p. 1212 et 1977; BO CE, 2008, p. 1023 s. et 1060; FF, 2009, p. 235 s.
 50) LT, 13.1.09.
 51) LT, 4.7.09.
 52) LT, 15 et 17.7.09.
 53) LT, 21.11.09.
 54) LT, 4.2.10; Lib., 4.2.10.
 55) LT, 28.1.10.
 56) LT, 16.3.10.
 57) TG, 1.4.10.
 58) LT, 4.5, 5.5, 7.5 17.5, 8.6 et 13.7.10.
 59) LT, 6.11.10.
 60) LT, 8.12.10.
 61) LT, 12.2.11.
 62) Medienmitteilung EJPD vom 14.2.11.
 63) Medienmitteilung EFD vom 2.5.11; BZ, 3.5.11.
 64) AB SR, 2011, S. 476 ff. und 1037; AB NR, 2011, S. 1819 ff. und 1869; BBl, 2011 S. 7507; NZZ, 8.6.11.
 65) Medienmitteilung EJPD vom 14.10.11; NZZ, 15.10.11.
 66) FF, 2012, p. 4555ss.; LT, 24.12.12.
 67) FF, 2012, p. 6139s.
 68) FF, 2012, p. 4555ss.
 69) TG, 9.10.12.
 70) NZZ, 15.10.12.
 71) Communiqué du DFAE du 17.12.12
 72) Communiqué du DFAE du 21.12.12.
 73) Communiqué du DFAE du 06.05.2015; NZZ, 7.5.15
 74) Communiqué DFAE du 03.09.2015
 75) BO CN, 2011, p. 1729; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167; BO CN, 2011, 1735; BO CE, 2012, p. 143ss., 157s., 167.
 76) BO CE, 2016, p. 648 ss.; BO CE, 2016, p. 877; BO CN, 2016, p. 1600 ss.; BO CN, 2016, p. 1838; BO CN, 2016, p. 784 ss.; FF, 2016, p. 2179 ss.
 77) FF, 2010, p. 1325; LT, 25.2 et 29.4.10; QJ, 14.9.10.